AVIS PUBLIC

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1er décembre 2020, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-040

« Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne l'ajout et l'agrandissement de zones relatives à la classe d'usage « P.5 – conservation »

Ce règlement a été jugé conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et le certificat de conformité a été délivré le **11 février 2021** par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard de ce règlement.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 24 février 2021

La secrétaire d'arrondissement substitut
Julie Boisvert

Cet avis et ce règlement peuvent également être consultés sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat

>4035335.1